

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N° 4666-2017/1-
ISP/DENV

Nouméa, le 13 FEV. 2017

Le Chef de service

à

Monsieur
Gérant
SUD PROMOTION
BP 4223
98847 NOUMEA CEDEX

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de déclaration d'un ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Hanaleï, commune de Nouméa

N/Référence : courrier n° 2016-18559/DENV du 20 juillet 2016

V/Référence : dossier reçu le 24 février 2016

Pièce jointe : copie de l'avis de l'inspection des installations classées

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Hanaleï, sur la commune de Nouméa.

Par avis transmis le 20 juillet 2016, l'inspection des installations classées vous demandait de compléter votre dossier afin de pouvoir vous délivrer un récépissé de déclaration.

A ce jour, le traitement de votre dossier est suspendu compte tenu de l'absence de réponse de votre part. Votre ouvrage de traitement des eaux usées est donc en situation irrégulière.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir me transmettre dans un délai d'**un mois** les éléments manquants à votre dossier de déclaration comme indiqué dans l'avis de l'inspection des installations classées en pièce jointe de ce courrier. Passé ce délai, votre dossier sera classé sans suite, vous exposant ainsi aux sanctions prévues à l'article 416-20 du code de l'environnement de la province Sud (amende prévue pour les contraventions de cinquième classe).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 35

Télécopie :
20 30 06

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

INSTALLATION	<i>Station d'épuration de la résidence Hanaleï</i>				
DEMANDEUR	<i>Sud Promotion (GDI)</i>				
Référence courrier	<i>n° 2016-5100/DENV</i>	Date de réception du dossier	<i>24/02/2016</i>		
Adresse postale	<i>BP 4223 - 98847 Nouméa cedex</i>				
Localisation de l'installation	<i>Lot n° 27 - lotissement Mayet - section Uemo - Ouémo</i>				
Téléphone	-	Fax	-	Ridet	<i>0 818 419.001</i>
Province	<i>Sud</i>	Commune	<i>Nouméa</i>	Zone PUD	<i>UBI</i>

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. Informations sur le demandeur et la localisation de l'installation	<i>Préciser : coordonnées téléphoniques et électroniques, coordonnées RGNC du centre de la station d'épuration</i>
2. Nature et volume des activités	
3. Rubriques de classement	
4. Plan orienté à l'échelle appropriée indiquant l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres :	<i>A fournir en précisant les informations suivantes</i>
• l'occupation du sol	<i>Préciser</i>
• les activités et la vocation des bâtiments	<i>Préciser</i>
• les établissements recevant du public	<i>Préciser</i>
• les voies de communication	<i>Préciser</i>
• les hydrants (PI ou BI)	<i>Préciser</i>
• les plans et cours d'eau	<i>Préciser</i>
5. Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée indiquant :	
• les zones de stockage	
• les moyens de lutte contre l'incendie	<i>Préciser leur emplacement à proximité de l'ouvrage</i>
• l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	<i>Le positionnement du regard de sortie des effluents traités semble inadapté à la réalisation, en toute sécurité, d'un prélèvement d'un échantillon journalier sur 24 heures pour contrôle de sa conformité. Il semble être situé sur une zone de circulation de véhicules. Préciser ce point.</i>
AUTRES OBSERVATIONS	<i>Les cartes et plans fournis doivent être géoréférencés pour être exploitables par un système d'information géographique (SIG).</i>

Dossier de déclaration jugé : Complet Incomplet

L'inspecteur des installations classées